



SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

**Évaluation de l'application de la politique
institutionnelle d'évaluation des apprentissages
de l'Institut d'enregistrement du Canada**

Mars 2017



Québec, le 27 mars 2017

Monsieur Nick Keca
Directeur général
Institut d'enregistrement du Canada
390, rue Notre-Dame Ouest, bureau 320
Montréal (Québec) H2Y 1T9

Objet : Suivi au rapport d'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

Monsieur le Directeur général,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 15 mars 2017, du suivi apporté par l'Institut d'enregistrement du Canada à l'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA).

Dans son rapport, publié en novembre 2011, la Commission avait recommandé à l'Institut, lors d'une prochaine évaluation de l'application de sa PIEA, d'utiliser le processus d'évaluation prévu à cette fin dans sa politique, en le précisant, au besoin, afin de s'assurer d'une évaluation de qualité. Pour répondre à cette recommandation, l'Institut a procédé à l'évaluation de l'application de sa politique au courant de l'année 2016. L'établissement a formé un comité d'autoévaluation, dont la composition était conforme à sa PIEA, et s'est donné un devis d'évaluation détaillé qui précisait les données à recueillir et à analyser ainsi que les actions à entreprendre pour le bon déroulement de l'autoévaluation. De plus, le contenu des questionnaires administrés aux employeurs, aux professeurs, aux étudiants et aux diplômés était lié aux critères d'évaluation mentionnés dans sa PIEA, soit la conformité et l'efficacité de l'application de la politique ainsi que l'équivalence de l'évaluation des apprentissages. La Commission considère que l'Institut d'enregistrement du Canada a donné des suites satisfaisantes et elle lève la recommandation.

La Commission avait également demandé à l'Institut de se donner un plan d'action structuré comprenant des mesures susceptibles d'améliorer l'application de sa PIEA et déterminant les responsables devant mener à bien ces actions selon un échéancier. Pour répondre à cette recommandation, l'établissement a produit un plan d'action au terme de sa démarche d'autoévaluation. Dix pistes d'action relatives aux conclusions du rapport ont été déterminées. Ces actions sont susceptibles d'améliorer l'application de la PIEA. Elles ciblent, par exemple, la sensibilisation des nouveaux professeurs aux exigences de la PIEA à l'égard des plans de cours ou encore le renforcement de l'application des règles concernant la politique linguistique. Pour les différentes actions envisagées, les responsabilités ont été assignées et l'échéancier a été précisé. La Commission considère que l'Institut d'enregistrement du Canada a donné des suites satisfaisantes et elle lève la recommandation.

Compte tenu du suivi effectué par l'Institut d'enregistrement du Canada, la Commission lève les deux dernières recommandations pendantes émises dans son rapport portant sur l'évaluation de l'application de la PIEA.

Comme tous les rapports de la Commission, celui-ci est public. Il sera diffusé sur le site Web de la Commission après avoir été transmis à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Original signé

Céline Durand

c. c. M^{me} Carole Di Nardo, directrice des études